

Réf: Dossier N° 093085

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KORE TRANSPORT »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE SICOI, Lot 660, Ilot 80

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/03/2021, et enregistrés au CEPICI le 22/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KORE TRANSPORT »

Objet : TRANSPORT DE MARCHANDISES
TRANSPORT PUBLIC
PRESTATIONS
DIVERSES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE SICOI, Lot 660, Ilot 80

Dirigeant(s) : M KORE DODO AKHESSA JEAN-MARTIAL
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-02522 du 28/03/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°13105/GTCA/RC/2022 du 28/03/2022

